

La guerre au frac

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **28 (1890)**

Heft 38

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

La guerre au frac.

« L'Union des maîtres tailleurs de Paris et de Lyon » s'est réunie dernièrement en assemblée solennelle dans laquelle la suppression de l'habit noir a été décrétée. Voici le texte de cette décision :

Il est indispensable de sortir de l'engourdissement qui dure depuis si longtemps ; il faut créer, pour les hommes comme pour les femmes, des modes nouvelles.

Voici donc la tenue de soirée que nous réglémentons :

Habit à la française de couleurs vives, telles que grenat, bleu, saumon, héliothrope et autres couleurs claires, avec revers et parements de soie et retroussis de couleurs tranchantes ; gilet blanc, soie ou laine, broché ou brodé, avec transparents assortis au revers de l'habit ; culotte gris-clair ou perle et autres couleurs tranchantes ; bas assortis à la culotte ; souliers découverts, à boucles dorées ou argentées ; chemise et manchette à jabots ; cravate blanche ou en dentelle ; chapeau à la française.

Le décret ajoute qu'une grande fête dite « bal de la toilette » aura lieu dans le courant de cet hiver, à Paris et à Lyon, dans le but de stimuler « la renaissance de l'élégance. »

Ce n'est pas la première fois qu'on fait une pareille tentative, et il y a gros à parier que les choses se passeront cette fois comme les précédentes ; on ne ressuscite pas comme cela des habitudes et des goûts disparus depuis cent ans.

Quant à la décision qui tend à ramener l'habit de couleur, celle-là est bien plus significative encore : l'adoption universelle de l'habit noir, en effet, qui remonte à 1789, a été l'une des formes sous lesquelles s'est manifestée l'idée nouvelle de l'égalité civile.

Jusqu'à-là, en effet, les différentes classes s'étaient distinguées les unes des autres par la forme, la couleur et l'étoffe de leurs vêtements ; c'étaient là comme les marques extérieures d'une hiérarchie sociale qu'il n'est au pouvoir de personne de faire revivre.

Toutes les castes avaient leur costume particulier, qui était comme leur enseigne et dont elles ne se départaient jamais, depuis l'habit plein de magnificence du haut dignitaire de la Cour

jusqu'à l'habit de ratine grise ou brune du petit bourgeois, en passant par le confortable velours du seigneur dans ses terres et le drap sévère de l'homme de loi.

A cette époque, on mettait sa dignité dans la richesse de l'habit qu'on montrait. Le vêtement de l'homme faisait juger de l'état de sa fortune. C'est pourquoi quelques-uns se ruinaient en fanfreluches pour tenir leur rang.

Oui, on aura beau pester contre la tyrannie du frac égalitaire, il n'est pas probable que nous voyions sitôt revenir les habits qui furent la joie de l'ancien régime et le symbole de ses idées.

Contrebande.

On ne se fait pas une idée de ce que l'imagination des fraudeurs peut inventer pour échapper au paiement des droits de douane à la frontière. Le *Petit Parisien* nous donne à ce sujet des détails qu'il vaut la peine de lire.

L'autre jour, nous dit ce journal, à la gare du chemin de fer du Nord, à Paris, un brigadier d'octroi avise un individu dont l'obésité monstrueuse lui paraît suspecte. Il le questionne, et l'individu se trouble. Conduit au poste, on le trouve porteur d'un grand corset de caoutchouc formant récipient et contenant dix litres d'alcool.

Ce genre de fraude n'est pas nouveau ; il y a aussi le gilet en caoutchouc. On en affuble de pauvres diables qui font mine d'aller se promener hors de Paris, et qui rentrent vers le soir rapportant sur eux 3 ou 4 litres d'alcool. Etant donnée l'élévation des droits d'entrée auxquels l'alcool est soumis, les fraudeurs font à chaque voyage gagner à ceux qui les emploient une dizaine de francs.

Les types les plus curieux, dans le monde qui fraude, sont ceux du sexe féminin.

Personne ne s'entend comme les femmes pour passer du gibier, par exemple, sous un jupon. C'est ici que la « tournure » rend de réels services : on la remplace par un canard, un poulet ou une paire de perdreaux. Parfois même, dans un récipient en zinc, de forme

ronde, les dames passent aussi de l'alcool.

Récemment, l'une de ces fraudeuses fut victime de sa supercherie : en effet, une fuite s'était produite dans le récipient, et alors l'alcool se répandit. Vous pensez si le public qui assistait à cette inondation d'un nouveau genre se mit à rire ! Un douanier était là, comprit ce qui se passait, arrêta la dame, — et tout se découvrit.

On a vu plus fort. Un jour, l'un de ces fraudeurs qui revêtent des gilets en caoutchouc ne s'aperçut pas qu'une fuite existait dans son appareil ; il voulut allumer sa pipe, et voilà l'alcool qui s'enflamme et le fraudeur qui flambe tout entier comme un punch !

A côté de l'homme obèse, dont le faux ventre cache toutes sortes de produits soumis aux droits de douane, il y a aussi la nourrice dont le poupon, soigneusement emmaillotté, n'est autre chose qu'une énorme bouteille dont la forme se rapproche le plus possible de celle d'un marmot.

On cite parmi les fraudes les plus originales et les plus considérables de notre époque, celle qui fut découverte il y a quelques années. Il s'agissait encore d'introduire de l'alcool dans Paris. Un siphon avait été immergé dans la Seine, partant des caves d'une maison sise en dehors des fortifications et aboutissant à un entrepôt que le fraudeur possédait dans l'intérieur de la ville.

La machine fonctionna pendant six semaines, pompant des quantités énormes d'alcool. Mais tout a une fin. Un des garçons employés à la manœuvre du siphon s'étant grisé, fut congédié. Pour se venger, il courut avertir les employés de l'octroi.

On dut draguer le fond de la Seine pour retirer l'appareil, dont la fabrication et l'immersion avaient coûté plus de 20,000 francs.

Mais ce qui est charmant, c'est l'histoire de ce fraudeur qui, en 1887, fut surpris à l'une des portes de Paris. Il y avait plusieurs mois qu'il volait l'octroi, et déjà il avait gagné des sommes considérables ; au lieu de se retirer de ses « affaires » il voulut continuer. C'est ce qui le perdit.